



HAL
open science

La fabrique de la citoyenneté chez les travailleurs sociaux comme prélude à la lutte contre les inégalités socio-économiques

Serigne Touba Mbacké Gueye

► To cite this version:

Serigne Touba Mbacké Gueye. La fabrique de la citoyenneté chez les travailleurs sociaux comme prélude à la lutte contre les inégalités socio-économiques. Questions et pratiques d'humanisation : regards interdisciplinaires, ACFAS, May 2023, Montréal Québec, Canada. hal-04341537

HAL Id: hal-04341537

<https://u-bordeaux-montaigne.hal.science/hal-04341537v1>

Submitted on 15 Dec 2023

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

La fabrique de la citoyenneté chez les travailleurs sociaux comme prélude à la lutte contre les inégalités socio-économiques

Serigne Touba Mbacké Gueye

Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue

SerigneToubaMbacke.Gueye@uqat.ca

Résumé

Dans l'imagerie populaire, un travailleur social est un intervenant formé à résoudre les problèmes quotidiens des personnes dans le besoin. Même si un travailleur social n'avait que cela comme vocation, ce serait déjà une excellente chose, car à l'instar de beaucoup de métiers dont on se demande souvent, à tort ou à raison à quoi ils servent, à l'instar de la philosophie, nous considérons que l'essentiel n'est pas dans ce à quoi on sert, mais qui on sert et pourquoi on le sert. C'est ainsi que nous avons voulu, au travers de cet article, lever le voile sur un aspect très important de la formation des travailleurs sociaux, à savoir la consolidation de la compréhension objective de la citoyenneté en tant que socle fondamental de compréhension subjective des parcours de vie qui mènent à la vulnérabilité socio-économique.

Mots-clés

Travail social, Éducation, Citoyenneté, Inégalités, Socio-économique.

Abstract

In popular imagery, a social worker is someone trained to solve the day-to-day problems of people in need. Even if this were the only vocation of a social worker, it would be already an excellent thing, because, like many professions that we often wonder, rightly or wrongly, what they're for, like philosophy, we believe that the essential thing is not what we serve, but who we serve and why we serve them. In this article, we aim to shed light on a very important aspect of social worker training, namely the consolidation of objective understanding of citizenship as a fundamental basis for subjective understanding of the life paths that lead to socio-economic vulnerability.

Keywords

Social work, Education, Citizenship, Inequalities, Socio-economic.

Introduction

La formation des travailleurs sociaux n'est pas toujours exclusivement basée sur l'apprentissage des techniques d'intervention susceptibles de mieux préparer l'étudiant à une meilleure intégration pratique ou professionnelle dans son milieu de pratique. Elle révèle aussi au futur travailleur social les aléas d'une société démocratique aux prises avec des injustices sociales qui influent sur la vie des personnes vulnérables auprès de qui il est destiné à œuvrer. Ainsi, au-delà de l'apprentissage de la pratique de l'intervention psychosociale, le travailleur social doit être mis au parfum des causes idéologico-politiques des inégalités socio-économiques afin qu'il se puisse mieux se préparer à prendre au sérieux les avantages de l'engagement citoyen dans la lutte contre la pauvreté. Le développement de la conscience citoyenne éclairée, informée et engagée dans la société d'appartenance est, en effet, l'un des éléments de compétence à acquérir avant d'intervenir, d'où la place prépondérante qu'elle occupe dans la formation du travailleur social québécois. Pour tracer les rouages et contours de ce que nous appelons délibérément la fabrique de la citoyenneté des travailleurs sociaux, notre texte s'articulera autour des éléments suivants. Dans un premier temps, nous ferons une définition du concept clé de notre article, à savoir la citoyenneté. Ensuite, il sera question de dresser un bref portrait du contexte général de la formation en travail social au Québec. Puis, nous ferons la présentation des objectifs du cours sur la citoyenneté et les inégalités socio-économiques. Enfin, nous traiterons des enjeux et défis de la pratique de l'intervention sociale.

1. Qu'est-ce que la citoyenneté ?

Le mot citoyenneté vient du latin « *civitas* » qui renvoie à une personne qui adhère aux règles de la cité et qui a « droit de cité ». En d'autres termes, il s'agit de la (pré) disposition d'une personne qui jouit, dans l'État dont elle relève, de tous les droits civils et politiques, et notamment du droit de vote (par opposition aux étrangers). C'est un concept qui, vu ainsi, a un lien évident avec la démocratie ancienne comme moderne.

« La citoyenneté est une construction historique marquée notamment par la démocratie athénienne et la modernité politique. À la différence de la pensée classique de l'Antiquité selon laquelle la citoyenneté présente un caractère avant tout exclusif, sa version moderne possède, elle, une vocation universelle rendant l'inclusion concevable, même si sa réalisation demeure contingente¹. »

Depuis l'élargissement de la citoyenneté (une citoyenneté pour tous) dans les pays dits démocratiques, la rendant plus inclusive (droit de vote pour tous, etc.), elle semble légèrement vidée de sa vraie signification. Ainsi, peu de gens seraient capables de dire exactement ce qu'est la citoyenneté. C'est ainsi que son apprentissage, sous un angle spécifique (celui de l'intervention sociale) révèle au futur travailleur social les divers aspects de la citoyenneté qu'il doit comprendre afin de mieux intervenir auprès de gens qui parfois, faute de connaissance (analphabète) ou de privilèges sociaux (itinérants, toxicomanes, femmes victimes de violence conjugale, enfants maltraités, immigrants sans statut légal, etc.) sont aux prises avec l'exercice de leur citoyenneté. En ce sens, en tant que citoyen « éclairé », le travailleur social a, dans ses prérogatives, l'obligation professionnelle d'assister des citoyens, généralement de seconde zone, dans une société de plus en plus marquée par des inégalités sociale, civile, économique et politique. C'est dans un tel contexte que le cours *Citoyenneté et inégalités socio-économiques* devient crucial

¹ Marques-Pereira, B. (2013). Citoyenneté. Dans Catherine Achin (éd.), *Dictionnaire. Genre et science politique : Concepts, objets, problèmes*. Presses de Sciences Po, p. 90.

pour mieux outiller l'apprenant dans sa compréhension des rouages et contours de la citoyenneté afin de mieux savoir intervenir surtout dans un contexte québécois où la profession de travailleur social est strictement encadrée voire légiférée.

2. Contexte général de la formation en travail social au Québec

Au Québec, nous comptons 9 écoles de travail social (Université de Montréal, Université du Québec à Chicoutimi (UQAC), Université du Québec à Montréal (UQAM), Université du Québec à Rimouski (UQAR), Université du Québec en Abitibi-Témiscamingue (UQAT), Université du Québec en Outaouais (UQO), Université de Sherbrooke, Université Laval et Université McGill) dont la vocation est de former des étudiants aux différents aspects de l'intervention sociale conformément aux règles qui régissent le métier. Selon l'Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS) :

« Les travailleuses et les travailleurs sociaux sont des professionnels de la santé réglementés qui travaillent avec des individus, des familles, des groupes et des communautés pour améliorer le bien-être individuel et collectif. Ces personnes répondent à des problèmes sociaux tels que le racisme, la pauvreté et le chômage. En outre, les travailleuses et travailleurs sociaux défendent la justice sociale, les droits de la personne et l'accès équitable aux services sociaux et de santé². »

2.1 Des écoles de travail social sous agrément et des programmes de formation sous accréditation

Au Canada, la formation en travail social est régie par des règlements et obligations établies par l'Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS³) qui, par le truchement de sa commission d'agrément, donne les accréditations aux écoles et contrôle, par des évaluations périodiques tous les cinq ans, l'atteinte des objectifs de formation et leur conformité aux missions qui leur sont dédiées. Toutes les écoles de travail social du Canada sont tenues de se conformer aux normes d'agrément dont une révision a été faite en 2014. En revanche, depuis 2021, le Conseil d'administration de l'ACFTS a approuvé des Politiques pédagogiques et des normes d'agrément (PPNA). Ainsi, vu que les écoles étaient plus habituées aux normes de 2014, la Commission d'agrément a délimité une période de transition de deux ans au cours de laquelle les écoles de travail social peuvent, pour se faire évaluer, choisir entre les Normes d'agrément de 2014 et les Politiques pédagogiques et normes d'agrément (PPNA) 2021. Depuis juillet 2021, pour répondre aux exigences de l'ACFTS, lorsqu'une école de travail social soumet son rapport d'autoévaluation, elle doit indiquer clairement si elle a choisi les normes de 2014 ou celles de 2021. Si une école ne remplit pas les conditions de formation des futurs travailleurs sociaux, une dérogation lui est attribuée et si au bout de celle-ci elle ne répond toujours pas aux critères fixés, son accréditation lui est retirée et aucun programme de formation en travail social ne peut lui être reconnu (ACFTS, 2021). Au-delà de ces exigences de formations au niveau fédéral, chaque province du Canada a la possibilité d'exiger des règles supplémentaires

² Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS) (2023). *Le travail social, qu'est-ce que c'est ?*. En ligne : <https://www.casw-acts.ca/fr/le-travail-social-quest-ce-que-cest>

³ L'ACFTS est l'organisme d'accréditation des programmes de baccalauréat en service social (BSS) et de maîtrise en service social (MSS) au Canada. La Commission d'agrément (COA) de l'Association supervise le processus et est composée d'éducateurs en service social de toutes les régions du Canada (ACFTS, 2021).

comme c'est le cas au Québec où il existe un Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ).

2.2 Le travail social au Québec : une profession sous ordre

L'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) a pour principale mission de protéger le public bénéficiaire des services du travailleur social. En ce sens, il donne une importance particulière à la formation que reçoivent ses futurs membres⁴. Pour ce faire, l'Ordre s'informe et prend part régulièrement au débat public sur les questions afférentes à l'intervention psychosociale.

« Au-delà de son mandat de protection du public, l'OTSTCFQ a toujours cru qu'il était de son devoir de prendre part aux débats qui portent sur les grands enjeux sociaux. C'est dans notre nature de nous préoccuper des enjeux fondamentaux comme la pauvreté et l'exclusion sociale, la violence, l'itinérance ou la toxicomanie, qui atteignent l'individu dans sa dignité. Toutefois, pour bien jouer son rôle d'observateur et d'expert, l'OTSTCFQ doit intervenir en fonction des compétences de ses membres, lesquels ont développé des expertises qui lui permettent de porter sur plusieurs enjeux un regard particulier, de voir ce que d'autres ne voient pas⁵. »

Parallèlement à son intérêt pour le débat public, l'Ordre donne une importance particulière à la formation de ses membres actuels et futurs. Ainsi, pour mener à bien sa mission, un document de référence destiné aux futurs et actuels travailleurs sociaux est produit par l'OTSTCFQ afin d'aider les écoles de travail social québécoises, au travers de leurs programmes de formation, à intégrer des compétences que doivent acquérir les étudiants tout au long de leur parcours universitaire. Ces compétences sont clairement spécifiées dans ce qu'il est convenu d'appeler le *Référentiel des compétences de 2012*.

2.3 Du référentiel de compétences⁶ (RC) pour les travailleurs sociaux

Avec plusieurs buts fixés, le RC s'adresse à diverses cibles (les membres travailleurs sociaux de l'OTSTCFQ, le Comité de la formation, les milieux de pratique) parmi lesquelles le milieu universitaire auquel il enjoint d'arrimer les formations et programmes d'études aux prérogatives susceptibles de préparer l'étudiant à l'obtention de son permis d'exercice au terme de sa formation universitaire.

« [...] en fournissant aux administrateurs des directions facultaire et centrale et aux responsables de programmes de travail/service social, les balises permettant d'orienter et de structurer leurs programmes de formation donnant accès au permis de l'OTSTCFQ, selon les besoins connus de la pratique. Le Référentiel doit également alimenter les professeurs sur les profils de savoirs à transmettre et indiquer aux étudiants les compétences attendues par l'Ordre au terme de la formation donnant accès au permis de

⁴ Il est à noter que le diplômé en travail social n'est pas *de facto* membre de l'Ordre. Il a le droit d'exercer comme intervenant psychosocial sans faire partie de l'ordre, mais dans un tel cas il ne peut, en aucun cas, signé « TS » qui est l'acronyme exclusivement réservé aux membres de l'Ordre.

⁵ Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) (2012). *Référentiel de compétences des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux* (abrégé ensuite en *Référentiel de compétences*).

⁶ « Il est issu de deux étapes de travaux impliquant l'Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (ci-après l'Ordre ou l'OTSTCFQ), les écoles de service social et les professionnels des milieux de pratique. » (*Référentiel de compétences*, 2012)

La fabrique de la citoyenneté chez les travailleurs sociaux comme prélude à la lutte contre les inégalités socio-économiques

travailleur social et celles attendues au seuil de l'emploi. Le document est centré sur le niveau d'acquisition des compétences et sur les savoirs qui permettent de s'y préparer⁷. »

Il est à noter qu'au Québec les travailleurs sociaux doivent obligatoirement détenir un diplôme de Baccalauréat – qui équivaut à la licence 3 du système européen – ou une maîtrise dans le cas de ceux qui sont issus d'une discipline connexe et qui n'ont pas eu le diplôme de premier cycle en travail social. En ce sens, les éléments de compétences mentionnés dans le RC doivent occuper une place privilégiée dans le parcours universitaire des travailleurs sociaux et pour cette raison, ils doivent clairement apparaître dans les plans de cours afin de servir de justification à l'objectif général de celui-ci.

2.4 Présentation des objectifs du plan de cours

Sans oser dire que c'est une spécificité québécoise, nous considérons que pour avoir effectué la presque totalité de nos études dans un système francophone autre que le Québec (Sénégal et France), nous n'avons jamais eu accès à un plan de cours tout au long de notre parcours universitaire. D'où l'importance, pour plus de clarté de notre propos, de préciser ce qu'est un plan de cours.

« Le plan de cours est un document pédagogique incontournable qui vous permet de planifier et de décrire votre cours de manière détaillée. Sa rédaction vous amène à réfléchir aux objectifs de formation de votre cours et aux activités d'apprentissage que vous envisagez. La consultation du plan de cours permet également aux étudiantes et aux étudiants de mieux cerner les exigences attendues et de planifier adéquatement leur démarche d'apprentissage⁸. »

Chaque plan de cours est composé d'une présentation du sigle du cours, du nombre de crédits, du caractère obligatoire ou optionnel du cours, d'une présentation de l'enseignant, d'une description du cours, d'une précision sur la place du cours dans le programme, des objectifs (visées) d'apprentissage du cours et des contenus du cours. Comme mentionné ci-haut, pour le programme de travail social, il est important, après avoir souligné l'objectif général du cours, de spécifier l'élément de compétence auquel il renvoie selon le RC de 2012.

Le cours sur la citoyenneté dont nous avons l'intention de parler (*TSO1303-Citoyenneté et inégalités socio-économiques*) vise l'atteinte, par l'étudiant, de l'objectif général suivant :

« Acquérir une vision critique de la citoyenneté et reconnaître les inégalités socio-économiques : marginalité, exclusion, oppression, discrimination, racisme, etc. Formuler les liens entre les droits de citoyens, le bien commun et les conditions de vie des individus, à prendre en considération lors de l'analyse des besoins, base de l'intervention sociale.⁹ »

Par voie de conséquence, deux des compétences visées par l'OTSTCFQ sont particulièrement apparentées aux objectifs du cours : « être capable d'exercer une pensée critique dans le cadre de sa pratique professionnelle » ; « être capable d'élaborer un plan d'intervention », plus précisément, « être capable d'analyser les informations (objectives et subjectives pertinentes à la situation-problème) sur la base des connaissances théoriques

⁷ *Référentiel de compétences*, 2012, p. 5-6.

⁸ Ressources pédagogiques de l'université Laval (2023). *Plan de cours*. <https://www.enseigner.ulaval.ca/ressources-pedagogiques/plan-de-cours>

⁹ Cf. descriptif du cours TSO1303 (UQAT) disponible en ligne.

et pratiques de l'interaction entre les acteurs et leur environnement social, en considérant les législations qui encadrent la pratique ».

En effet, de manière plus spécifique, il s'agit d'amener l'étudiant à acquérir des éléments de compétence en matière de citoyenneté et de compréhension des inégalités socio-économiques dans une société de plus en plus marquée par le constat grandissant de l'injustice sociale. Ces éléments de compétences peuvent être ainsi résumés :

- *Avoir une connaissance globale de la pauvreté – à la fois quantitative et qualitative des inégalités socio-économiques et de la discrimination au Québec, au Canada et plus généralement en Occident.*
- *Connaître les modèles d'action publique de lutte contre la pauvreté en Occident.*
- *Assimiler les situations de pauvreté, d'exclusion, de marginalisation, de discrimination comme des situations complexes (avec de multiples origines, manifestations et conséquences).*
- *Inscrire les itinéraires individuels dans un contexte social.*
- *Assimiler différentes conceptions de justice sociale et les relier à des politiques concrètes de lutte contre la pauvreté et les discriminations.*

Pour y arriver, l'étudiant doit apprendre à mieux définir et comprendre les liens et équilibres entre citoyenneté, démocratie, bien commun et conditions de vie des individus. Ainsi, nous lui présentons diverses définitions de la pauvreté afin de ressortir l'impact, les enjeux et les conséquences de celle-ci sur la citoyenneté active et sur la vie individuelle et collective en société. Il s'agit de passer au peigne fin les différents phénomènes (marginalité, mécanismes d'exclusion dont le racisme, l'oppression, la discrimination, la violence, etc.), leur ampleur et les solutions proposées selon les perspectives étudiées en cours. Plusieurs aspects en lien avec la citoyenneté sont abordés dans le cours.

3. Quelques aspects de la formation en citoyenneté et aux inégalités socio-économiques

La question de la citoyenneté démocratique ne saurait être confinée dans aucune discipline spécifique. Les philosophes, les politistes, les sociologues n'ont pas le monopole de l'autorité de la connaissance du politique comme le pense à tort souvent l'opinion (*doxa*). De plus, les hommes politiques, les juristes et autres spécialistes de la politique pratique ne jouissent pas d'une préséance sur les autres en matière de connaissance afférente à la citoyenneté et le droit. C'est de l'ordre d'un sophisme nommé « appel à l'autorité » que de dire souventes fois « laissez le débat aux experts du droit ou aux spécialistes de la politique » ; une façon de faire qui participe de ce que Roland Gori appelle *La fabrique des imposteurs*. Platon ne s'adressait pas exclusivement aux philosophes et aux académiciens en écrivant la *République*. Aristote, non plus n'avait pas juste pensé écrire *La politique* pour les élèves du Lycée (les péripatéticiens). Machiavel n'a pas écrit *Le Prince* pour les philosophes et les politistes même si Leo Strauss considère qu'il est le père de la science politique moderne. Et, enfin Rousseau n'a pas seulement rédigé le *Contrat social* pour la Révolution française.

La fabrique de la citoyenneté chez les travailleurs sociaux comme prélude à la lutte contre les inégalités socio-économiques

« Né citoyen d'un État libre, et membre du souverain, quelque faible influence que puisse avoir ma voix dans les affaires publiques, le droit d'y voter suffit pour m'imposer le devoir de m'en instruire. Heureux, toutes les fois que je médite sur les gouvernements, de trouver toujours dans mes recherches de nouvelles raisons d'aimer celui de mon pays¹⁰ ! »

Une telle façon d'introduire l'indiscipline (au sens de l'absence de cloisonnement ou de confinement dans un domaine de spécialité ou un statut académique social figé et immuable) de la question de la citoyenneté démocratique trouve tout son sens et sa portée dans un cours de politique qui s'adresse à des travailleurs sociaux dont la principale destinée, nous rappellent-ils souvent, est d'intervenir auprès de gens en difficulté. En réalité, pour comprendre la pertinence de l'apprentissage de la citoyenneté dans le parcours universitaire d'un travailleur social, il faut remonter le cours de l'histoire jusqu'aux origines de cette discipline qui s'enracine au carrefour de plusieurs autres modalités de connaissances humaines, à l'instar de la philosophie, la sociologie, la psychologie, les sciences de l'éducation, la science politique, l'anthropologie, etc. Plutôt que de chercher à s'émanciper de ces disciplines, le travail social gagnerait à s'y ancrer en créant un dialogue sans cesse avec elles. Pourquoi, l'étudiant en travail social doit-il comprendre la citoyenneté et la politique au même titre que ceux des autres disciplines qui s'y intéressent ?

Parce que le travailleur social ne peut faire l'économie d'une réflexion sur des faits de société, des évolutions des législations et sur ce qui fait débat au sein des instances professionnelles et institutionnelles du pays dans lequel il vit. En ce sens, il est concerné par ces questions dont il convient de comprendre les soubassements théoriques et pratiques en vue de mieux agir avec efficacité face aux injustices et inégalités sociales, et ce conformément au droit et aux règles qui régissent la vie citoyenne et démocratique. Les travailleurs sociaux ne peuvent rester indifférents et se soumettre à des législations contraires aux droits humains essentiels et à la consolidation de la citoyenneté pour tous et partout. Ils sont des citoyens qui ont décidé de se mettre au service de leurs concitoyens aux prises avec des difficultés et ont comme sacerdoce de rappeler à l'autorité politique ou institutionnelle que même pauvre, l'individu demeure humain et citoyen.

Par voie de conséquence, dans le cours, plusieurs éléments sont passés en revue afin de mieux les outiller non seulement à être d'abord des citoyens éclairés, mais aussi et surtout à être à même de faire respecter l'humanité et la citoyenneté des personnes auxquels leurs services sociaux sont destinés. Parmi les éléments vus en cours, nous pouvons noter les suivants :

- *Citoyenneté et représentation politique : la légitimation idéologique des inégalités*
- *Citoyenneté et éducation*
- *Critique du capitalisme : les enjeux de la démocratie et de la citoyenneté*
- *Citoyenneté et engagement*
- *État-providence et systèmes de protection sociale*
- *Le modèle québécois de protection sociale et de lutte à la pauvreté*
- *Différences et inégalités socio-économiques*

¹⁰ Rousseau, J.-J. (1762). *Du Contrat social*. Livre I, avant-propos.

La fabrique de la citoyenneté chez les travailleurs sociaux comme prélude à la lutte contre les inégalités socio-économiques

- *Savoir mesurer le bien-être et les inégalités sociales*
- *La pauvreté. Un état des lieux*
- *Visages de la discrimination et regards croisés sur la pauvreté : l'itinérance, l'immigration, l'apatridie, l'autochtonie*

Pour chacun de ces aspects, des objectifs de cours sont établis dont le principal socle est de créer le lien de compréhension et de cause à effet avec la citoyenneté et/ou les inégalités socio-économiques.

Loin de nous l'idée ou la volonté d'un endoctrinement ou d'une idéologisation, car l'objectif n'est pas de pousser à l'action partisane, mais d'inciter à la veille et la vigilance citoyenne. Ainsi, nous ne cultivons pas, dans ce cours, l'idée ou la posture de simplement instruire les travailleurs sociaux aux enjeux de la politique, de la citoyenneté et de la démocratie, mais de rechercher et d'explorer avec eux, les possibles moyens de transformer éventuellement le monde dans lequel ils vivent. Nous leur donnons toujours l'exemple de la seule et unique femme, dans l'histoire du Québec, Première ministre du Québec, Pauline Marois, qui fut une travailleuse sociale. Son cas est une illustration évidente que les surprises des possibles sont variées vu qu'il n'existe aucune école où l'on forme exclusivement les futurs présidents ou premiers ministres. Des gens souvent totalement inconnus de la majorité de la population et pas toujours plus instruits ou plus intelligents, par le hasard d'une circonstancielle élection, deviennent ministres ou présidents et décident de presque tout pour tous les citoyens. Laisser faire les politiques sans rien faire n'est pas une œuvre salubre pour le bien des citoyens aux voix indicibles et aux conditions de vie difficiles pour s'informer et faire valoir leurs droits. Et souvent, les travailleurs sociaux se retrouvent dans les profondeurs de leurs milieux de pratique avec des populations dont les problèmes sociaux ne trouvent des solutions qu'entre les mains de ces hommes et femmes politiques qui se sont accaparé le pouvoir législatif et exécutif et font la pluie et le beau temps entre deux élections : le temps d'un mandat électif.

Il est à noter qu'au Canada et au Québec, seules les personnes élues députés peuvent devenir premiers ministres et ministres. Il s'agit d'un système parlementaire différent, par exemple, du système français où des technocrates peuvent devenir ministres de la République. En effet, dans un système comme celui du Québec, en élisant un député, on nomme potentiellement un ministre, car tout député est ministrable. D'ailleurs, il y est de coutume qu'en cooptant des candidats, les partis politiques prêtent une attention particulière à leurs profils socio-professionnels afin de constituer éventuellement une banque solide de ministres potentiels une fois entre leurs mains les rênes du pouvoir (vainqueur majoritaire ou minoritaire).

Dans un tel contexte, l'apprentissage de la citoyenneté éclairée et active vise alors, non pas seulement à inculquer des savoirs théoriques, mais aussi et surtout à aiguïser un sens critique et acquérir des compétences dignes d'un citoyen simple et d'un futur décideur. Ils sont initiés à la presque totalité des aspects de la citoyenneté allant de la campagne électorale, en passant par le vote jusqu'au fonctionnement des institutions comme la chambre des députés (assemblée nationale) et la nomenclature des ministères. Cela passe évidemment par une revalorisation des étudiants futurs travailleurs sociaux, de leur savoir et/ou ignorance propre, de leur capacité et/ou possibilité à appréhender la sphère de la citoyenneté démocratique et à réinventer l'horizon du monde politique si les outils

nécessaires leur sont donnés pour le faire.

4. Enjeux et défis de la pratique de l'intervention sociale

Plusieurs enjeux découlent de la pertinence de former les travailleurs sociaux à la citoyenneté démocratique. Sans dresser une liste exhaustive des enjeux, nous tâcherons, dans les lignes suivantes, de vous faire part de certains d'entre eux que nous avons jugés pertinents à bien des égards.

- *Comprendre les réalités socio-politiques pour mieux agir* : en lieu et place d'une posture de désintéressement à la chose politique, l'apprentissage de la citoyenneté est une très bonne nouvelle pour les travailleurs sociaux en ceci qu'il leur offre la possibilité de s'imprégner davantage de la vie en cité.

- *Rompre avec le fatalisme politique* : considérer que la politique est l'apanage des menteurs, des manipulateurs et des voleurs et se résigner à s'y intéresser, revient à laisser entre les mains de menteurs, manipulateurs et voleurs l'avenir de tout un peuple. En pensant et agissant ainsi, nous devenons complices et non victimes.

- *Essayer de changer les choses par l'engagement citoyen* : si un travailleur social est un agent de changement social, alors il doit comprendre qu'on ne change pas les choses en adoptant une « position stérile de spectateur », pour reprendre Aimé Césaire. L'engagement sous toutes ses formes serait un antidote à la lutte contre les inégalités socio-économiques. Ainsi, il est à comprendre que l'engagement dans la vie de la cité ne se réduit pas aux seules élections, car il y a bien d'autres occasions pour chacun d'investir et de s'investir dans la vie collective. L'Ordre conçoit la pratique du travail social sous l'angle de la quête de rapports sociaux satisfaisants entre les personnes et leurs contextes de vie, favorisant ainsi le bien-être, la participation sociale et citoyenne ainsi que le développement social.

« Le développement social fait référence à la mise en place et au renforcement au sein des communautés, dans les régions et à l'échelle de la collectivité, des conditions requises pour permettre, d'une part, à chaque individu de développer ses potentiels, de pouvoir participer activement à la vie sociale et de pouvoir tirer sa part de l'enrichissement collectif et, d'autre part, à la collectivité de progresser socialement, culturellement et économiquement, dans un contexte où le développement économique s'oriente vers un développement durable, soucieux de justice sociale. » (*Référentiel de compétences*, 2012)

- *Replacer la citoyenneté au cœur des actions et interventions sociales* : en redorant le blason de la citoyenneté chez les travailleurs sociaux, force est de constater qu'on ne fait que rappeler indirectement que le travail social a un rôle central dans l'établissement d'un lien entre l'individu et la société. Ainsi, avec l'évaluation du fonctionnement social, le travailleur social tente de replacer ce lien afin de remettre l'individu dans la collectivité ou de rendre sa vie acceptable au sein de la communauté. En ce sens, le travailleur social replace le citoyen dans la cité en lui redonnant sa place et ses droits dans la collectivité. L'intervention sociale devenant ainsi un acte de citoyenneté active au profit de la cité et de la vie en communauté.

- *Participer à l'implantation d'une justice sociale effective et non sélective* : l'une des valeurs essentielles de l'OTSTCFQ est la justice sociale qu'il considère « omniprésente au sein de l'organisation. Elle inspire l'ensemble de ses actions et se manifeste à tous les niveaux. Cette valeur s'appuie sur les notions de défense des droits et de la dignité des

personnes, des familles, des groupes et des collectivités¹¹. » Avec une connaissance importante des inégalités sociales, les travailleurs sociaux sont des agents assermentés de la promotion de la justice sociale en tant qu'elle est ce sans quoi la mission du travailleur social n'est jamais définitivement encore atteinte. Réduire les inégalités et les iniquités est le quotidien du travail social¹², car la citoyenneté est un don de la cité dont chaque membre doit pleinement jouir sans aucune distinction de naissance de couleur de peau et de fortune ; c'est cela la justice sociale, maître-mot du travailleur social.

- *Axer les pratiques d'intervention sur une connaissance fine et pointue des réalités du milieu et des citoyens bénéficiaires des services sociaux* : le lien étroit entre le travailleur social et son milieu ou environnement doit couler de source, car ne souffrant d'aucune ambiguïté. Le travailleur social doit être très proche des réalités du milieu pour mieux saisir les effets de ses interventions sur la vie en société. C'est ainsi qu'il doit allier théorie et pratique dont la complémentarité lui sert toujours d'appoint dans sa trajectoire d'intervention sociale.

Conclusion générale

Admettre que la citoyenneté est le socle de l'intervention du travailleur social dans sa lutte pour l'égalité, l'équité et la justice sociale revient à reconnaître la place prépondérante que sa compréhension occupe dans la formation de ce dernier. C'est dans cette optique que nous nous sommes évertué à présenter tout au long de cet article ses avantages et ses travers, mais aussi et surtout sa pertinence et son sens dans le parcours universitaire du travailleur social au même titre qu'il l'est pour l'étudiant en science politique. Cependant, il n'est pas facile de parler de citoyenneté sans verser dans la « *doxa* ». Car chacun croit tellement en savoir sur elle que finalement nous semblons en savoir très peu à écouter les uns les autres en parler. Pourtant, la citoyenneté ne se laisse pas aisément percer à jour par n'importe qui, n'importe quand et dans tous les mondes possibles. Il suffit d'entrer en dialogue avec des étudiants de première session en travail social, pourtant si prompts à monter au créneau pour défendre la citoyenneté des autres, pour se rendre compte qu'il n'est pas très aisé de comprendre le concept dans ses différentes facettes. La citoyenneté est différente de la nationalité et de ce fait ne pas être détenteur de la nationalité d'un pays ne fait pas barrage à la pratique et l'exercice de la citoyenneté. On parle aujourd'hui d'écocitoyenneté et de citoyenneté numérique comme si la citoyenneté s'affranchissait des barrières sociétales et territoriales pour épouser des contours plus vastes théoriquement et plus larges dans le domaine de la pratique. En revanche, l'utilisation à foison et à floraison de la citoyenneté n'est-elle pas un obstacle à la conscience citoyenne que doivent en avoir les travailleurs sociaux ?

Références

Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS) (2014). *Normes*

¹¹ Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) (2023). L'ordre, un rôle social. Revue *Premium* <https://www.otstcfq.org/l-ordre/>

¹² Parent, A.-A. & Bourque, D. (2016). La contribution des travailleurs sociaux à la réduction des inégalités sociales de santé. Revue *Intervention*, numéro 143, p. 5-14.

La fabrique de la citoyenneté chez les travailleurs sociaux comme prélude à la lutte contre les inégalités socio-économiques

d'agrément. <https://caswe-acfts.ca/fr/nos-activites/agrement/>

Association canadienne pour la formation en travail social (ACFTS) (2021). *Politiques pédagogiques et normes d'agrément (PPNA)*. <https://caswe-acfts.ca/fr/nos-activites/agrement/>

Association canadienne des travailleuses et travailleurs sociaux (ACTS) (2023). *Le travail social, qu'est-ce que c'est ?*. <https://www.casw-acts.ca/fr/le-travail-social-quest-ce-que-cest>

Marques-Pereira, B. (2013). Citoyenneté. Dans Catherine Achin (éd.), *Dictionnaire. Genre et science politique : Concepts, objets, problèmes*. Presses de Sciences Po, p. 90-103.

Parent, A.-A. & Bourque, D. (2016). La contribution des travailleurs sociaux à la réduction des inégalités sociales de santé. *Revue Intervention*, n° 143, p. 5-14.

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) (2012). *Référentiel de compétences des travailleuses sociales et des travailleurs sociaux*.

Ordre des travailleurs sociaux et des thérapeutes conjugaux et familiaux du Québec (OTSTCFQ) (2023). L'ordre, un rôle social. *Revue Premium* <https://www.otstcfq.org/l-ordre/>

Ressources pédagogiques de l'université Laval (2023). *Plan de cours*. <https://www.enseigner.ulaval.ca/ressources-pedagogiques/plan-de-cours>

Rousseau, J.-J. (1964). *Du contrat social* [1762]. Gallimard.